



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation académique à l'éducation
artistique et à l'action culturelle**

Rectorat de l'académie de Créteil

Créteil, le 13 octobre 2021

**Délégation académique à l'éducation
artistique et à l'action culturelle**

DAAC

Le délégué académique à l'éducation artistique
et à l'action culturelle

Affaire suivie par :

Pascal Jézéquel

Tél : 01 57 02 68 87

Mél : pascal.jezequel@ac-creteil.fr

A

4, rue Georges-Enesco

94 010 Créteil Cedex

www.ac-creteil.fr

Mesdames et messieurs les principaux des collèges
de la Seine-et-Marne Sud

Objet : Référents culture en collège

Références : Circulaire n° 2010-012 du 29-1-2010 – Circulaire n° 2015-058 du 27 avril 2015

En application des circulaires de référence et dans le cadre du déploiement du *Pass Culture élève*, un référent culture est désigné dans l'ensemble des collèges à compter de la rentrée scolaire 2021.

J'ai le plaisir de vous inviter à inscrire le référent culture de votre établissement à la session de formation organisée par la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) en direction des professeurs-référents de l'académie de Créteil.

Pour les collèges de la moitié sud de la Seine-et-Marne, cette session de formation se déroulera - dans le respect du protocole sanitaire en vigueur - le **mercredi 24 novembre 2021 de 9h30 à 12h30** au :

Château de Fontainebleau

Place Charles de Gaulle

77300 Fontainebleau

(Accès : <https://www.chateaudefontainebleau.fr/preparez-votre-visite/horaires-et-tarifs/#transport>)

Ordre du jour de la formation :

- L'actualité de la DAAC
- Le point sur Adage, le 100 % EAC et le *Pass Culture élève*
- Retours d'expériences et témoignages
- Informations diverses
- Possibilité de visiter le château et ses espaces extérieurs à l'issue de la plénière

Une campagne d'inscription collective est ouverte dans GAIA « responsable » du 13 au 22 octobre 2021. **Aucune inscription ne sera possible après cette date.**

Les identifiants GAIA nécessaires pour procéder à cette opération sont :

Dispositif : 21A0241142 - Module : 63563

Je vous prie également de bien vouloir établir une lettre de mission pour le référent culture de votre établissement au titre de l'année scolaire 2021-2022 ; vous trouverez un modèle en annexe. Cette lettre de mission doit être complétée, signée et renvoyée à l'adresse ce.daac@ac-creteil.fr avant le 30 novembre 2021.

Sachant pouvoir compter sur votre implication, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous remercie de votre active coopération.

Le délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle,



Jean-Jacques Paysant